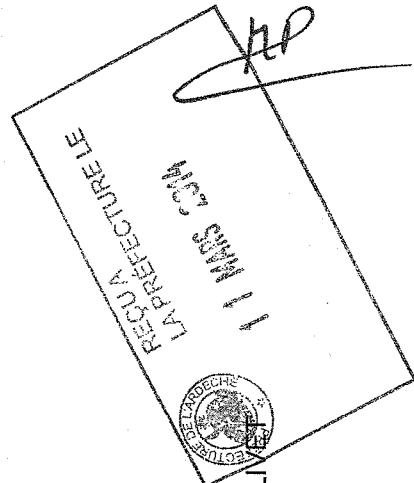


2014/031



DELIBERATION N° 2014/ 12

Nombre de membres en exercice	: 14
Nombre de membres présents	: 9
Nombre de suffrages exprimés	: 9
Votes	Contre : 0 Pour : 9
Date de la convocation le 26.02.2014	
Séance du 06 mars 2014	

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
ET L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	11 302,62 €	/	47 697,70 €	/	59 000,32 €
Opérations de l'exercice	26 159,40 €	33 960,01 €	206 650,45 €	189 507,83 €	232 809,85 €	223 467,84 €
TOTAUX	26 159,40 €	45 262,63 €	206 650,45 €	237 205,53 €	232 809,85 €	282 468,16 €
Résultat de clôture	/	19 103,23 €	/	30 555,08 €	/	49 658,31 €

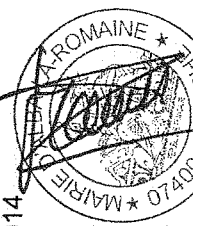
Besoin de financement	/
Excédent de financement	30 555,08 €
Restes à réaliser	77 200,00 €
Besoin de financement des RAR	27 832,00 €
Excédent de financement des RAR	/
Besoin total de financement	2 723,08 €
Excédent total de financement	/

Besoin de financement	/	au compte 1068 investissement
Excédent de financement	19 103,23 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Joël TESTON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Mr MAURIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de
3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations M MAURIN. VOLLE. HILAIRE. GROZIER. BEUGNET. TESTON. CORNET. VERNET. JOLLIVET
Le Maire ne prend pas part au vote
Le Maire, Pierre MAURIN



2014/032

HP

